Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240524-D2024-091-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024

DÉCISION

CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ N°2024/14 RELATIF A LA RÉALISATION DE FORAGES DE RECONNAISSANCE EN VUE D'UNE GÉOTHERMIE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR « LES BÂTES – LA TABELLIONNE » À DREUX ET VERNOUILLET

1.1 MARCHES PUBLICS

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/EG
N°D2024-091

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,*
Vu *le 7b° de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 €HT,*
Vu *la décision du Président n°D2024-022 du Président en date du 20 février 2024 portant attribution du marché n°2024/14 relatif à la réalisation de forages de reconnaissance en vue d'une géothermie pour le réseau de chaleur « Les Bâtes – La Tabellionne » à Dreux et Vernouillet, à la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires, pour une durée de deux mois et pour un montant estimatif de 374 880,00€ HT,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°1,*

Considérant qu'afin de mener à bien la mission, il est nécessaire d'ajouter une prestation au bordereau des prix unitaires pour effectuer la réhabilitation du forage permettant d'augmenter sa productivité, via le procédé Air Shock,
Considérant qu'il convient dès lors de prolonger la durée d'exécution du marché de trois mois,
Considérant que ces modifications entrainent une plus-value de 10 000,00 € HT, soit + 2,66 % par rapport au montant estimatif du marché portant son montant à 384 880,00 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché n°2024/14 relatif à la réalisation de forages de reconnaissance en vue d'une géothermie pour le réseau de chaleur « Les Bâtes – La Tabellionne » à Dreux et Vernouillet, qui entraine une plus-value de 10 000,00 € HT, soit une augmentation de + 2,66 % par rapport au montant estimatif du marché avec la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, ayant pour objet d'une part d'ajouter une prestation au bordereau des prix unitaires pour effectuer la réhabilitation du forage permettant d'augmenter sa productivité et d'autre part de prolonger la durée d'exécution du marché de trois mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, titulaire du marché.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 24/05/24

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 24/05/24

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
Tel 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR